



Délibération DEL2022-117

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

Date de la convocation : mercredi 16 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mil vingt-deux, le mardi vingt-deux novembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, LANGREZ Catherine, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, DUPONT Joël.

Pouvoirs : LEVOYER Thérèse, (pouvoir RIES Stéphanie), ROUXEL Dominique (pouvoir LACOLLEY Daniel), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), TRAVERT Dominique (pouvoir VASSELIN Denise).

Absent : Guillaume LELANDAIS

Secrétaire de séance : LANGREZ Catherine

Objet : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Sauveur le Vicomte s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Cette mission a été confiée à M. Bruno Galluet, conseiller municipal, en concertation avec l'équipe municipale, les services de la mairie et les services de secours.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Bruno Galluet qui présente le Plan Communal de Sauvegarde. Ce document comprend :

- le cadre réglementaire avec la désignation d'un responsable « risque »,
- la description de la commune et des risques identifiés sur le territoire,
- la description des risques naturels et technologiques,
- les modalités de gestion de crise avec la mise en place d'un Poste de Commandement Communal (PCC) ainsi que la gestion post-crise
- la composition et la fonction des différentes cellules : Direction, Assistance des populations, Intervention et Sécurité, Information et Renseignements, Moyens
- les fiches opérationnelles préédigées : chaque cellule est dotée d'une mallette correspondant à sa fonction et contenant l'ensemble des fiches supports utiles à la réalisation de ses tâches,
- les arrêtés et courriers types
- l'annuaire de crise
- la cartographie avec la localisation des enjeux, des risques et des lieux de gestion de crise.

En résumé, le Plan Communal de Sauvegarde est un outil presque « clé en main », qui permet de décliner les différentes étapes du plan de secours sans avoir à rechercher le superflu afin de se consacrer à l'essentiel.

Monsieur le Maire précise que le projet de Plan Communal de Sauvegarde a été validé par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture de la Manche. Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'un travail important auquel peu de communes se consacrent. Il engage les conseillers à s'inscrire dans l'une des cellules qui ont été présentées. Monsieur Galluet remercie Madame Jennifer Le Moing, Madame Fanny Dubuisson-Noël ainsi que Monsieur Arnaud Maurouard pour leur participation active à ce plan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Plan Communal de Sauvegarde
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce Plan,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde qui est établi à compter du 1^{er} décembre 2022.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Eric BRIENS

